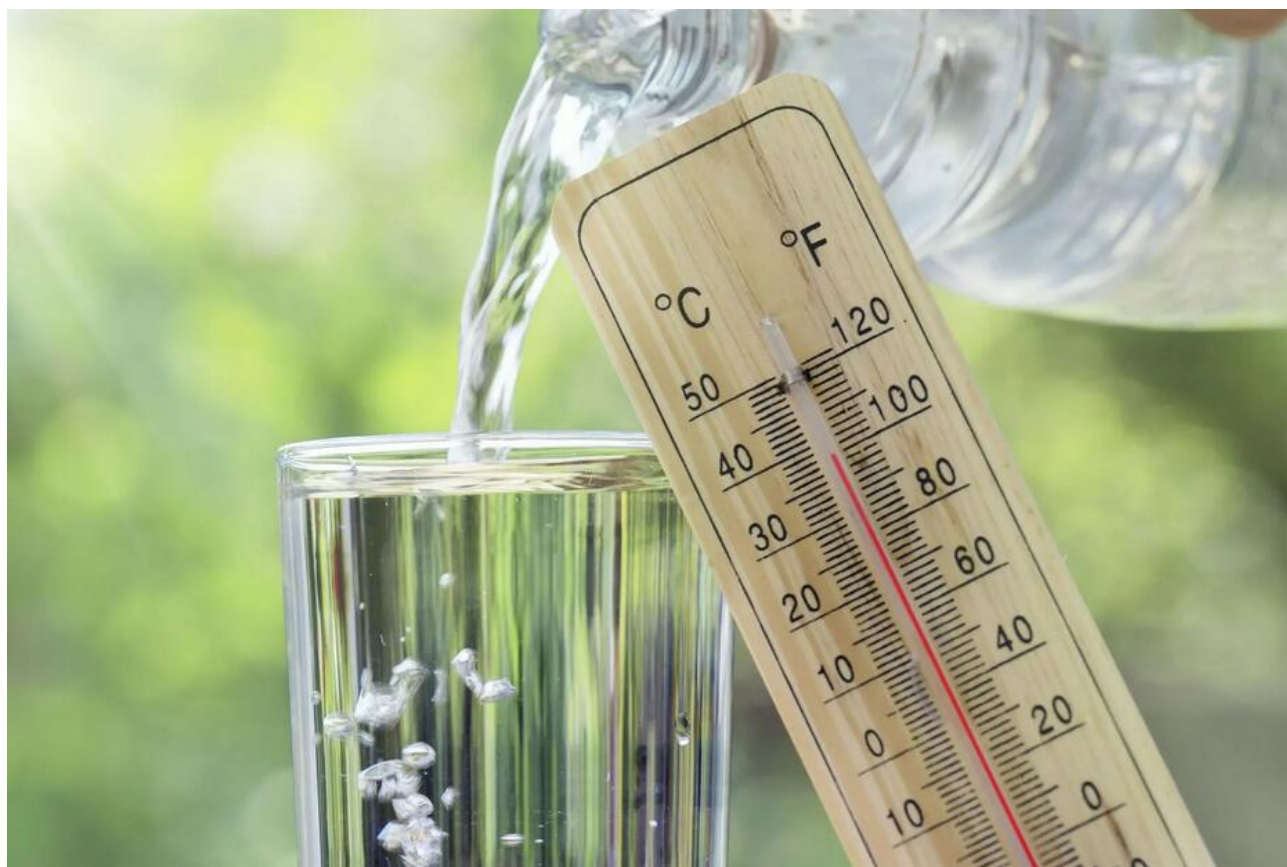


Canicule : déclenchement du niveau 2 de l'alerte



Le département de la Loire-Atlantique est placé en vigilance jaune à partir de ce lundi 11 août 2025. Des fortes chaleurs sont attendues dans les prochains jours, « l'avertissement chaleur », 2^e niveau sur les 4 du dispositif du Plan Canicule est donc déclenché à Saint-Nazaire.

Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap). Les agent·es du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont commencé à appeler les personnes dites prioritaires, inscrites sur le « registre communal des personnes vulnérables et isolées » pour s'assurer de leur état de santé, leur donner les consignes de vigueur et leur apporter une aide adaptée.

Canicule : toutes et tous concernés !

Les personnes âgées font partie des personnes les plus vulnérables en cas de fortes chaleurs. Elles sont d'autant plus fragiles qu'elles vivent parfois dans l'isolement et sont moins aptes à réclamer de l'aide, ou n'osent pas le faire. C'est pourquoi, en cas d'épisodes de grosses chaleurs, la Ville de Saint-Nazaire appelle la population à la solidarité envers les plus âgé·es : proches, voisins, prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées de leur entourage.

Pour bénéficier d'un suivi en cas de canicule, la Ville de Saint-Nazaire, via son Centre Communal d'Action Sociale invite les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap à s'inscrire sur le registre communal Canicule via le numéro dédié : 02 40 17 19 99

Saint-Nazaire agglomération

Communiqué de presse

Le 11/08/2025 10:43

Accueil CCAS Saint-Nazaire

37 avenue Pierre Mendès-France

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé jeudi matin)

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse

presse@saintnazaire.fr